



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architecture

Question écrite n° 24684

Texte de la question

Alerté par les responsables de l'école d'architecture de Bretagne, M. Philippe Tourtelier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture. Cohabitation urbaine, qualité de vie, « performances environnementales » de la construction et de l'habitat : aujourd'hui, l'architecture et l'urbanisme sont particulièrement concernés par les enjeux du développement durable. Il est primordial que les écoles assurent une formation de qualité dans ce domaine, et que les étudiants y trouvent un enseignement et une expérience de terrain satisfaisants. En février 2008, le collège des directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) a remis un « Plan 2008-2012 pour l'enseignement supérieur et la recherche en architecture ». Les directeurs des 20 écoles nationales d'architecture insistent sur les « réelles » difficultés et le « vrai besoin d'investissement » de leurs établissements. Ils proposent des réformes susceptibles de combler le retard pris sur nombre d'écoles de pays voisins et précisent qu'il y a en France 5 fois moins d'étudiants en architecture qu'en Italie, 3 fois moins qu'en Allemagne, que notre pays - avec 30 étudiants pour 100 000 habitants - se situe bien en dessous de la moyenne communautaire. Le collège des directeurs estime qu'il faut davantage que les 20 000 étudiants formés actuellement, d'autant plus que 85 % des diplômés trouvent un premier emploi stable en moins de 6 mois, 38 % immédiatement à la sortie de l'école. Le passage des écoles d'architecture au schéma LMD (cursus premier cycle de 3 ans : diplôme/ grade de licence; deuxième cycle de 2 ans : diplôme d'État d'architecte/ grade master à bac + 5; formations post-master/ doctorales à bac + 8, spécialisations à bac + 6 ou + 7) constitue, selon les directeurs, une opportunité d'améliorer la qualité de l'enseignement. Mais ils déplorent, paradoxalement, une grande faiblesse des moyens des écoles, en décalage avec le discours du président de la République prononcé le 17 septembre 2007. Le collège des directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture réclame, notamment, un renforcement des allocations de recherche et de thèse, une réelle mise en place du doctorat en architecture, une réforme du statut des écoles, une évolution du statut des enseignants, des effectifs administratifs suffisants... Compte tenu de la faiblesse des budgets des ENSA, il lui demande donc si « l'architecture durable », véritable défi de notre société, doit rester le parent pauvre des moyens consacrés à l'enseignement et la recherche. Il la remercie de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre à la lumière du « plan 2008-2012 » qui lui a été présenté.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24684

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4806

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)